

## FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : CAC

Site inspecté : Roquefort-la-Bédoule

Date de l'inspection : 20/02/18

INSPECTION

## Constat de l'inspecteur :

J'ai constaté la présence de VMU (VEI, véhicules cédés par leurs propriétaires ...) sur le site de l'entreprise CAC auparavant exploité par l'entreprise CAAB Démolition Autos, 1 avenue des Carrières à Roquefort-la-Bédoule.

L'ensemble du parc est rempli de véhicules, dont une partie a été ~~par~~ cédée par le mandataire judiciaire de

Écart aux dispositions de : la liquidation.

(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

- R543-162 du code de l'environnement =

"Tout exploitant d'une installation de stockage, de dépollution, de démantèlement, de découpage ou de brayage des VMU doit en outre être agréé à cet effet."

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur

  
Romain RUSCH

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'Inspection

Représentant de l'exploitant

Fonction et signature  
SASU C.A.C. Démolition Autos

La Plaine du Cairé avenue des Carrières

13830 Roquefort-la-Bédoule

NCS Marseille : 834 872 176

EXPLOITANT


Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

je reconnais avoir des véhicules VMU stockés dans le parc qui proviennent en majorité de la cession de vente faite à l'Alpérie reconnais aussi avoir réagis à titre gratuit de conseils en attendant le N° d'agrément qui devait m'être délivré, lors de la cession du parc mais que je dois déposer au nouveau dossier d'agrément qui sera fait dans le plus bref délai

## Suites susceptibles d'être données

Écart levé Oui  Non   
 Proposition de mise en demeure Oui  Non   
 Proposition d'arrêté complémentaire Oui  Non   
 Commentaires :

L'inspection le : 06/03/2018

 R. RUSCH

Fiche soldée le :

DREAL